

## **AVIS PUBLIC**

### **RÔLE DE PERCEPTION 2025**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle général de perception de la Ville de Cookshire-Eaton pour l'année 2025 comprenant les taxes foncières et les compensations pour les services municipaux a été complété et est déposé à l'Hôtel de Ville sise au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

AVIS PUBLIC est aussi donné que le paiement des taxes et des compensations mentionnées audit rôle doit être effectué en 5 versements égaux aux dates d'échéance suivantes :

1 <sup>er</sup> versement	25 mars 2025
2 <sup>e</sup> versement	26 mai 2025
3 <sup>e</sup> versement	25 juillet 2025
4 <sup>e</sup> versement	25 septembre 2025
5 <sup>e</sup> versement	25 novembre 2025

Toutefois, toute imposition annuelle égale ou inférieure à 300 \$ est exigible et payable en totalité lors du premier versement, le 25 mars 2025.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 13 février 2025.

La greffière,  
Françoise Ruel